



PROCES-VERBAL BUREAU COMMUNAUTAIRE

Lundi 13 mai 2024 à 18 heures 30 minutes

Salle du rez-de-chaussée à ARAMON

L'an deux mille vingt-quatre et le treize mai à dix-huit heures trente, le Bureau de la Communauté de communes du Pont du Gard, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du rez-de-chaussée de la mairie d'Aramon sous la présidence de Pierre PRAT, Président de la Communauté de communes du Pont du Gard.

PRESENTS : Pierre PRAT, Jean-Jacques ROCHETTE, Louis DONNET, Martine LAGUERIE, Thierry BOUDINAUD, Fabrice FOURNIER, Philippe MARCHESI, Thierry ASTIER, Elisabeth VIOLA, Jean-Marie MOULIN, Didier GILLES, Laurence TRAPIER, Olivier SAUZET.

ABSENTS MAIS AVAIENT DONNE PROCURATIONS : Numa NOEL à Thierry ASTIER.

ABSENTS OU EXCUSES : Murielle GARCIA-FAVAND.

MAIRES PRESENTS : Pascale PRAT, Éric TREMOULET, Nicolas CARTAILLER, Liliane OZENDA.

MAIRE EXCUSE : Jonathan PIRE.

Election d'un secrétaire de séance en application de l'article L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) : Il a été procédé, conformément à l'article L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du bureau : M. Jean-Marie MOULIN ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Approbation du procès-verbal du Bureau communautaire en date du 29 janvier 2024 :

Le procès-verbal de la séance en date du 28 mars 2024 n'a appelé aucune observation de la part des élus communautaires présents et a été approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

DEB-2024-015 : Demandes de subvention auprès de la région Occitanie et du conseil départemental du Gard pour l'amélioration de l'accueil sur les berges du Gardon

Rapporteur : Pierre PRAT

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pont du Gard,
Vu la délibération du Conseil communautaire n° DE-2021-029 en date du 14 juin 2021 portant modification de délégation de pouvoir au Président et aux membres du Bureau et donnant délégation au Bureau pour solliciter les subventions auprès des organismes financeurs et autoriser la signature des conventions de financement afférentes,
Considérant la volonté d'améliorer l'accueil touristique autour des berges du Gardon.

Monsieur le Président expose aux membres de l'assemblée communautaire que dans le cadre de sa compétence « Promotion du tourisme », la Communauté de communes du Pont du Gard souhaite mener une réflexion sur l'amélioration de l'accueil touristique sur les berges du Gardon (de Collias à Comps), en étroite collaboration avec le syndicat mixte des Gorges du Gardon, la SPL Destinations Pays d'Uzès-Pont du Gard, l'EPTB des Gardons et la Fédération de Pêche. Le projet vise également à mailler le territoire Nord de la Communauté de communes aux boucles cyclos existantes (boucles cyclo découverte, Voie verte, Via Rhôna..) afin de favoriser les déplacements doux des touristes vers les principaux sites touristiques. La boucle concernera les communes de Pouzilhac, Valliguières, Saint-Hilaire d'Ozilhan, Fournès, Théziers, Aramon, Montfrin, Saint-Bonnet du Gard, Meynes et Remoulins.

Le projet prévoit la création de trois sentiers d'interprétation (sur la thématique des espaces naturels, faune/flore du Gardon et patrimoine historique) sur les communes de Saint-Bonnet du Gard, Remoulins et Montfrin. Ainsi que l'installation de tables d'orientation sur les communes de Saint-Hilaire d'Ozilhan, Valliguières, Remoulins, Domazan, Estézargues, Meynes, Fournès, Collias et Saint-Bonnet du Gard.

Afin de faciliter l'accès aux berges aux personnes à mobilité réduite, la Communauté de communes prévoit d'aménager un parcours PMR, avec la mise en place de places de parking dédiées, ainsi qu'une rampe d'accès adaptée permettant l'accès à tous aux berges. Les sites accueilleront des toilettes autonomes (type lombric composteur), des poubelles, des tables de pique-nique, des cabanes d'observation de la faune locale... s'intégrant au paysage naturel des sites.

Le coût global de cette opération est estimé à 439 294,34 € HT.

Il est donc proposé aux membres de l'assemblée communautaire de solliciter les subventions auprès de la région Occitanie et du conseil départemental du Gard comme suit :

Projet	Organisme financeur	Libellé des travaux / aménagements	Base subventionnable en € HT	Montant des recettes en € HT
Amélioration de l'accueil touristique sur les berges du Gardon	Conseil départemental du Gard (50,00 %)	Aménagements et équipements (y compris mobilier interprétation)	393 271,13 €	196 635,57 €
	Conseil départemental du Gard (80,00 %)	Signalétique (hors mobilier interprétation)	46 023,21 €	36 818,57 €
	Région Occitanie (20,00 %)	Projet global	439 294,34 €	83 858,87 €
	Autofinancement			
Montant total de l'opération				439 294,34 €

Le bureau communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter une subvention auprès de la région Occitanie pour le financement de l'amélioration de l'accueil sur les berges du Gardon, à hauteur de 83 858,87 € HT.
- DECIDE de solliciter une subvention auprès du conseil départemental du Gard pour le financement de l'amélioration de l'accueil sur les berges du Gardon, à hauteur de 233 454,14 € HT.
- AUTORISE le Président à signer tout document afférent à ce dossier et notamment les conventions de financement.

PARTIE SANS DELIBERATION

- Retour sur la réunion du Comité de la Ressource en Eau (CRE) du 26/04/2024 :

Thierry ASTIER fait le point sur la réunion du Comité de la Ressource en Eau (CRE) qui s'est déroulée le 26 avril 2024. Cette réunion avait pour objet de faire l'état des lieux sur la ressource en eau du département. A la date de la réunion, la majorité des nappes en profondeur et des rivières étaient à un niveau correct, du fait notamment de la pluviométrie qui a été exceptionnelle sur le mois d'avril. Il appelle également l'ensemble des membres présents à faire remonter auprès du comité les difficultés rencontrées sur la ressource en eau dans leurs communes afin de les sensibiliser et ne pas être pris au dépourvu en cas de difficultés. Enfin, il informe qu'une nouvelle signalétique et de nouvelles affiches vont sortir lors des prochains comités, lesquelles permettront de mieux communiquer avec les administrés sur les sites internet et les pages Facebook des communes.

- Point sur le canal de Beaucaire :

Philippe MARCHESI fait un retour sur les différentes réunions qui ont eu lieu concernant l'avenir du canal Remoulins-Beaucaire dit « Canal de Beaucaire ». La CCPG, représentée par son Président, Philippe MARCHESI et Florian SCANDELLA, a été reçue par Madame JALABERT, dans le cadre d'une réunion où étaient présents le chef du service économie agricole, l'adjointe au chef du service eau et une chargée d'étude planification.

Pour rappel, la CCPG est fortement sollicitée par l'ASA pour l'achat du canal à l'euro symbolique. En premier lieu, il a été indiqué lors de la dernière réunion que le canal présente un intérêt au niveau patrimonial et historique, il présente également un intérêt en cas de fortes pluies où il peut servir de bassin de rétention, mais que la reprise de celui-ci par la collectivité doit être étudiée compte tenu du coût d'entretien et de nettoyage à prévoir. Il a également été évoqué l'idée d'installer des panneaux photovoltaïques sur des ombrières, afin que la production d'électricité puisse compenser le coût d'entretien. Une pré-étude sur ce point a été réalisée par la CCPG.

En second lieu, ont été évoqués les aspects techniques du développement photovoltaïque. Il a été recommandé de privilégier la pose de panneaux photovoltaïques sur des mats, et non des ombrières, afin d'éviter des phénomènes d'embâcles en cas d'inondations, du fait des structures métalliques. Mais sur le principe ils ne sont pas contre l'idée de prévoir du photovoltaïque sur le canal. La CCPG a également fait part de sa volonté de sanctuariser tout ou partie du canal, afin de constituer des terrains de compensation, lesquels permettront peut-être de récupérer des droits à construction. Les services de l'Etat sont prêts à aider sur ce point. Ils sont également très favorables à ce que la collectivité mette en place des parcours découvertes.

Enfin, le point le plus difficile est celui du remblai qui concerne Remoulins et Sernhac. Les services de l'Etat considèrent effectivement que ce n'est pas une digue, il n'est pas classifié comme tel, mais bien un remblai. Donc sa fonction n'est pas de retenir l'eau.

Thierry ASTIER demande si la composition de ce remblai est connue. Philippe MARCHESI répond à la négative.

Nicolas CARTAILLER fait part de sa position sur ce remblai. Pour lui, il est important de ne pas le toucher, car ce dernier ralentit la montée des eaux et protège le camping. En cas de modification, cela pourrait engendrer des modifications hydrauliques aux alentours. Philippe MARCHESI répond que le nettoyage du canal devra effectivement se faire de manière réfléchie, sans tout enlever.

Philippe MARCHESI conclut en indiquant qu'une prochaine réunion, à l'initiative de la CCPG, doit être prévue fin mai début juin en présence de l'EPTB Gardon, Sernhac, Nîmes Métropole, l'ASA et la DDTM.

Thierry ASTIER interroge sur la nécessité de chiffrer le tout avant d'avancer, afin d'éviter de travailler pour rien. En effet, il appelle à travailler sur des points concrets, que seront validés en interne. Il fait également part de son inquiétude quant à l'aspect historique du canal, car s'il est reconnu, cela pourrait réduire les possibilités d'aménagements. Philippe MARCHESI répond sur le fait qu'à ce stade, il n'était pas question d'envisager un projet précis mais de répondre aux différentes questions que la collectivité se pose. Pour l'instant il s'agit de définir les grandes lignes et les grands principes pour éviter le morcellement du canal.

Le Président ajoute qu'il y a un risque si l'ASA décide de vendre le canal par morceau. Il ajoute également qu'il faut s'interroger sur l'étendue de l'acquisition du canal par la CCPG, notamment sur la question du remblai et de la prise de responsabilité que cela induit.

Martine LAGUERIE s'interroge sur la question de l'entretien, et demande s'il est possible de demander à l'ASA de réaliser les travaux d'entretien avant la vente. Philippe MARCHESI répond que c'est ce qui a été demandé, d'avoir un premier nettoyage sérieux. Martine LAGUERIE demande également si les pistes des panneaux photovoltaïques et des sentiers sont des vraies

pistes. Philippe MARCHESI répond qu'une première étude sur le photovoltaïque a été réalisée, et que pour les sentiers, l'EPTB a réalisé un travail sur les aspects de valorisation paysagères, auquel la CCPG a accès.

Le Président conclut sur le fait qu'il conviendra, prochainement, de prendre une position sur l'acquisition ou non du canal par la CCPG.

- Participation à la rénovation du gymnase de Remoulins :

Le Président informe l'assemblée sur le fait qu'il a reçu le Maire de Remoulins concernant le projet de rénovation du gymnase, et laisse ce dernier exposer la situation.

Nicolas CARTAILLER indique que dans le cadre du projet de rénovation du gymnase municipal, l'Etat, la Région et le Département participent financièrement. Or récemment, la Région a indiqué qu'elle conditionnait son aide à la participation de l'EPCI, dans la mesure où il s'agit d'un équipement intercommunal. Cela correspond à la doctrine de la Région. Dès lors, il interroge les membres de l'assemblée sur la possibilité de contribution de la CCPG, car sans l'aide de la Région, la rénovation ne pourra être financée.

En termes de chiffres, c'est à peu près 600 élèves qui utilisent le gymnase actuellement, et 720 à termes. Le gymnase est également utilisé par les associations, avec environ 350 adhérents. En termes de coût, le projet a été chiffré à 2,5 millions d'euros. L'Etat donne environ 600 000€, le Département et la Région chacun à 20%, si dans ce dernier cas la CCPG participait à 20%, et la commune prendrait à sa charge 500 000€.

Dans la mesure où l'appel d'offres arrive à échéance au 22 mai 2024, pour une date prévisionnelle de début de travaux en août, Nicolas CARTAILLER souhaite une réponse en urgence de la CCPG.

Le Président demande à Nicolas CARTAILLER si la participation attendue par la CCPG serait de 300 000€. Nicolas CARTAILLER répond que cette somme ne serait pas suffisante pour boucler le budget, et qu'il a en réalité besoin de 450 000€ pour garantir le bon financement des rénovations.

Philippe MARCHESI demande à Nicolas CARTAILLER s'il a effectué des demandes de subventions auprès de l'ANS ou la DETR, afin de constituer des leviers supplémentaires. Ce dernier répond à la négative, et indique que dans tous les cas, l'aide de la CCPG est nécessaire pour activer l'aide de la région.

Le Président appelle les différents maires à s'exprimer.

Thierry BOUDINAUD indique qu'il est favorable à aider, mais il souhaite qu'il y ait une réflexion globale, car toutes les communes ont des infrastructures qui accueillent des participants. Nicolas CARTAILLER dit être favorable, depuis le début de mandat, à cette réflexion.

Pascale PRAT, dans le même sens, indique qu'elle a aussi la même difficulté que la commune de Remoulins, avec des travaux de rénovation énergétique à prévoir. Elle est également favorable à aider financièrement, car ce sont les enfants du territoire qui sont concernés, mais le montant de l'aide dépendra des finances de la collectivité.

Martine LAGUERIE demande si la question des bâtiments a été envisagée dans le cadre de la prise de compétence jeunesse. Laurence TRAPIER répond à la négative, que l'étude en cours vise à déterminer si la CCPG prendra ou non la compétence.

Louis DONNET se dit favorable à ce qu'il y ait une réflexion pour répondre à la demande de Remoulins.

Liliane OZENDA se dit également favorable, dans la mesure où les enfants de Saint-Hilaire d'Ozilhan vont au collège de Remoulins. Didier GILLES ajoute qu'il n'y a pas d'autres éléments structurants au niveau du sport sur le territoire, en dehors d'Aramon, dans la mesure où les petites communes n'ont pas les moyens d'avoir de tels équipements. En ce sens, il est favorable.

Fabrice FOURNIER interroge l'assemblée sur les projets à abandonner si l'aide de 450 000€ est versée, des projets qui auraient peut-être pu rapporter de l'argent à la collectivité.

Jean-Marie MOULIN indique que les enfants de Saint-Bonnet du Gard vont au collège de Remoulins, donc il trouve dommage que le gymnase ferme. Il souligne également avoir l'impression que les petites communes sont abandonnées par l'Etat, et également le Département, et appelle les élus à se déplacer ensemble pour mettre ce dernier face à ces responsabilités, dans la mesure où il a réalisé un collège neuf. Il est favorable pour aider Remoulins, par solidarité.

Olivier SAUZET indique avoir lui aussi des infrastructures sportives à refaire, ce qui représente un certain coût. Dès lors, le problème qui se pose actuellement pour Remoulins va se poser pour les autres communes. Il faudra donc justifier pourquoi la CCPG donne pour Remoulins et ne donne pas pour les autres communes. Nicolas CARTAILLER répond qu'il faudra effectivement avoir une réflexion globale, mais pour la situation de Remoulins, c'est l'urgence qui permettra de justifier l'aide auprès des administrés. Olivier SAUZET demande s'il y a possibilité d'effectuer une mise en sécurité pour repousser les travaux. Nicolas CARTAILLER répond que non.

Éric TREMOULET se dit favorable à aider le sport, mais a l'impression d'être mis au pied du mur. Le montant est très important, et connaissant les finances de la CCPG, il se demande sur quel projet sera pris l'argent.

Thierry ASTIER s'interroge quant à lui sur la responsabilité du Département dans ce dossier, notamment du fait que les collégiens utilisent le gymnase 5 jours par semaine, et demande si le poids de la CCPG permettrait de faire réagir le Département. Thierry BOUDINAUD ajoute que la conseillère départementale pourrait être sensible à cette question, puisque les enfants de Castillon du Gard vont au collège de Remoulins. Thierry ASTIER demande à Nicolas CARTAILLER quelle serait la réaction du Département si le gymnase ferme. Nicolas CARTAILLER répond qu'il y a encore un gymnase et d'autres équipements sur la commune. Enfin, Thierry ASTIER indique qu'il est dommage de ne pas avoir le détail des travaux à réaliser, ce qui permettrait aux élus de prendre une décision. Nicolas CARTAILLER indique pouvoir transmettre les éléments. Il indique également que la réponse de la Région est récente, ce qui explique l'urgence, mais qu'une demande de participation de la CCPG a été effectuée il y a plus d'un an.

Martine LAGUERIE demande si le refus opposé à la première demande de participation a fait l'objet d'une discussion. Pierre PRAT répond négativement, et explique que le refus a été opposé car une telle aide n'entre pas dans les compétences de la CCPG.

Philippe MARCHESI s'interroge sur le coût élevé des travaux, et demande s'il ne serait pas envisageable d'effectuer une mise en sécurité, moins onéreuse dans le premier temps, et ainsi prévoir un phasage des travaux. Ensuite, il indique qu'il faut envisager l'action à l'échelle du territoire, et d'aborder le sujet du sport et de la jeunesse à cette échelle, en commençant par Remoulins. Nicolas CARTAILLER répond que la mise en sécurité n'est pas possible, car c'est structurel. Ensuite concernant le coût important, il le reconnaît mais indique qu'il permettrait de sauver le bâtiment. Enfin, il indique que c'est par obligation qu'il sollicite l'aide de la CCPG.

Laurence TRAPIER indique avoir du mal à comprendre la démarche du Département et, de la même manière que Thierry ASTIER, appelle à prendre contact avec le Département, du fait de la présence du collège. Sur la participation de la CCPG, elle n'est pas contre, mais elle est également favorable d'aller chercher d'autres subventions.

Jean-Jacques ROCHETTE est complètement favorable à aider Remoulins, même si sa commune est la plus éloignée du gymnase. Le montant reste élevé, mais c'est une nécessité pour les enfants du territoire. Sur la question de trouver l'argent, il interroge sur la nécessité d'abandonner certains projets moins indispensables qu'un gymnase pour une ville commune Remoulins, et plus largement pour un territoire.

Nicolas CARTAILLER indique qu'il est prêt à aller voir le Département, mais s'il n'a pas l'accord de l'EPCI qui conditionne l'intervention de la Région, il n'y a pas d'intérêt.

Thierry ASTIER indique que la fréquentation du collège de Remoulins concerne 3 EPCI, ce qui peut constituer un poids face au Département. Dans le même sens, Olivier SAUZET demande si les autres EPCI sont susceptibles de participer, pour les communes qui utilisent le collège, au prorata du nombre d'élèves. Nicolas CARTAILLER répond que les EPCI extérieurs ne peuvent s'engager à aider une commune qui n'est pas de leur territoire.

Thierry BOUDINAUD et Fabrice FOURNIER indique que l'aide pourrait être accordée, mais d'un montant inférieur à 450 000€.

Thierry BOUDINAUD évoque la somme de 350 000€.

Philippe MARCHESI se dit favorable à tenter la fermeture du gymnase pour faire réagir le Département.

Le Président rappelle à l'assemblée que d'autres projets sont en cours, comme par exemple l'aménagement des berges du Gardon ou les PEM, et qu'il faut prendre en compte ces éléments. Sur le sujet des PEM, Nicolas CARTAILLER indique ne pas être en mesure à l'heure actuelle de participer financièrement, mais qu'il comprend la position de la CCPG et qu'il n'est pas fermé à aider dans le futur, car il a d'autres perspectives qui s'ouvrent en 2026-2027.

Après un tour de table :

Favorables : Thierry BOUDINAUD pour 350 000€ ; Martine LAGUERIE pour 350 000€ ; Laurence TRAPIER pour 350 000€ ; Fabrice FOURNIER pour 300 000€ ; Pascale PRAT ; Jean-Jacques ROCHETTE ; Liliane OZENDA ; Thierry ASTIER.

S'abstiennent : Olivier SAUZET (favorable à tenter la fermeture pour faire réagir le Département) ; Jean-Marie MOULIN ; Éric TREMOULET.

Le Président conclut que la CCPG est donc prête à aider la commune, mais reste à définir le montant. L'hypothèse actuelle est de 350 000€, mais il indique qu'il ne présentera la délibération au conseil que s'il y a l'unanimité des maires, car il ne veut pas présenter un sujet qui divise. Olivier SAUZET ajoute que si une aide est accordée, il faudra réfléchir sur un projet à réduire, et que cela fera l'objet d'une discussion lors d'un prochain groupe de travail.

Départ de Castillon du Gard de la CCPG :

Le Président fait part de la demande d'indemnité de Castillon du Gard suite à son départ. Pour rappel, dans le cadre d'un départ d'un EPCI, la commune doit fournir une étude d'impact. Celle fournie par Castillon du Gard s'est avérée incomplète, car certains éléments, devant pourtant figurer obligatoirement dans une étude d'impact, n'ont pas été renseignés. La CCPG a fait appel à un cabinet spécialisé pour l'aider à appréhender les conséquences financières du départ, et les calculs finaux sont radicalement différents des prétentions de la commune.

Il indique également que la question qui se pose actuellement c'est la perte ou non du FPIC. La collectivité aura la réponse en juillet. En cas de perte du FPIC, cela représenterait une perte financière de 600 000€ pour la CCPG, et 400 000€ pour les communes.

Martine LAGUERIE demande si le départ de Castillon du Gard constitue le fait générateur de la perte du FPIC. Le Président répond qu'il n'est pas possible de déterminer précisément le fait générateur, mais que le cabinet spécialisé a attiré l'attention sur ce risque.

Le Président indique que dans le courrier qui a été préparé en réponse aux prétentions de la commune, deux options ont été envisagées : soit la CCPG perd le FPIC, soit elle ne le perd pas. En termes de chiffres, il rappelle que le départ de Castillon du Gard conduit à un enrichissement de la CCPU, avec un delta de 200 000€. La CCPG n'ayant pas la possibilité de demander de l'argent à la CCPU, la seule à pouvoir compenser ce départ est la commune. Pour les calculs, la différence entre ceux de la commune et ceux de la CCPG se fait sur un point : la commune s'est basée sur la trésorerie de la CCPG, qui représente 13 000 000€, et dans la mesure où elle représente 7% de rentrée fiscale, elle exige 7% de cette trésorerie, soit 700 000€. La CCPG quant à elle s'est appuyée sur la même assise financière, mais a relevé que cette assise a été constituée avant 2016, au moment où la centrale d'Aramon était en activité. A cette période, les rentrées fiscales de Castillon du Gard ne représentaient pas 7% comme aujourd'hui, mais moins de 3%.

Ainsi, deux cas de figure :

- En cas de perte du FPIC, la commune devra verser la somme de 1 018 205€ sur 3 ans ;
- En cas de non perte du FPIC, la commune devra verser la somme de 639 804€ sur 3 ans.

Les chiffres sont donc totalement différents, et c'est pour cela qu'un courrier va être envoyé.

Elisabeth VIOLA s'étonne sur des résultats aussi diamétralement opposés sur un même sujet. Olivier SAUZET et le Président répondent que c'est lié au fait que la commune ne s'est basée sur les éléments fournis par la Trésorerie, sans aller plus loin et sans s'aider d'un cabinet spécialisé.

Nicolas CARTAILLER demande si la CCPG a des délais pour répondre. Olivier SAUZET répond que la CCPG a jusqu'au 30 juin pour discuter avec la commune et trouver un accord. Si à cette date le Préfet n'a pas deux délibérations concordantes, c'est lui qui tranchera par arrêté. Il ajoute que la CCPU aurait dû voir, de son côté, le risque que la commune de Castillon du Gard soit dans l'obligation de donner de l'argent pour compenser son départ, et s'étonne qu'elle n'ait pas fait l'analyse avant d'accueillir la commune.

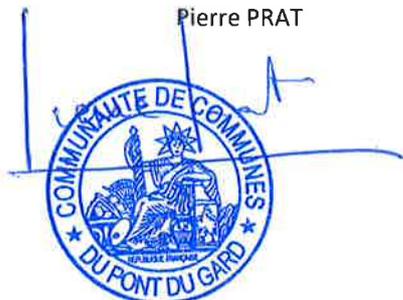
Le Président a conclu en disant qu'il essaie de défendre la CCPG afin que la compensation financière soit la moins dommageable pour la collectivité.

Le Président remercie madame le Maire d'Aramon pour l'accueil.

La séance est levée à 20h45.

Fait à Aramon, le 13 mai 2024.

Le Président
Pierre PRAT



Le secrétaire de séance
Jean-Marie MOULIN